

JOURNAL DU LOT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

CAHORS ET DÉP. : Trois mois, 5 fr.; Six mois, 9 fr.; Un An, 16 fr.
HORS DU DÉP. : — 6 fr.; — 11 fr.; — 20 fr.

CAHORS : A. LAYTOU, DIRECTEUR, RUE DU LYCÉE.

ANNONCES (la ligne) 25 cent.

RÉCLAMES — 50 —

On est inscrit pour un abonnement de même durée, quand on se renvoie pas le numéro qui suit l'abonnement précédent.

L'agence HAVAS, rue Notre-Dame-des-Victoires, n° 34 et Place de la Bourse, n° 8, est seule chargée, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal.

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout le département est facultative dans le Journal du Lot.

De CAHORS à LIBOS				De LIBOS à CAHORS				De CAHORS à MONTAUBAN				De MONTAUBAN à CAHORS				De CAHORS à CAPDENAC				De CAPDENAC à CAHORS			
CAHORS. — D.	Poste.	Omnibus.	Omibus.	CAHORS. — D.	Poste.	Omnibus.	Omibus.	CAHORS. — D.	Poste.	Omnibus.	Omibus.	CAHORS. — D.	Poste.	Omnibus.	Omibus.	CAHORS. — D.	Poste.	Omnibus.	Omibus.	CAHORS. — D.	Poste.	Omnibus.	Omibus.
Mercure	6 41	1 14	6 6	PARIS. — D.	2 20	9 50	7 45 m	CAHORS. — D.	4 42	11 11	5 25	TOULOUSE D.	5 40	9 14	2 30	CAHORS. — D.	7 40	11 30	5 10	PARIS. — D.	8 30	11 30	5 10
Parnac	6 54	1 26	6 19	— Expres.	8	5 45	3 15	S.-pt-Ponts.	4 58	11 11	5 37	BORDEAUX.	7 48	11 41	5 18	CAPDENAC D.	7 45	11 30	5 10	CAPDENAC D.	7 45	11 30	5 10
Uzoch	7 3	1 34	6 28	BORDEAUX.	»	5 45	3 15	Cieureac.	5 11	11 29	5 57	Arcambal.	8	12 4	5 28	Lamadeline.	7 56	11 54	5 21	Lamadeline.	7 56	11 54	5 21
Castelfranc.	7 18	1 47	6 44	M.-Libos. — D.	8 40	3 10	9	Labenne.	5 20	11 39	6 11	Vers.	8 11	12 38	5 38	Toirac.	8 10	12 18	5 34	Toirac.	8 10	12 18	5 34
Puy-Erègue.	7 31	1 59	6 58	Funel.	8 48	3 18	9 7	Montpezat.	5 31	11 52	6 25	Saint-Géry.	8 18	12 38	5 44	Montbrun, hal.	8 20	12 25	5 43	Caljac.	8 31	12 32	5 59
Duravel.	7 43	2 8	7 8	Soturac-Touzac	9 1	3 30	9 19	Causse.	5 45	12 6	6 42	Conduché.	8 31	1 5	6	Calvignac, hal.	8 45	1 5	6 9	Calvignac, hal.	8 45	1 5	6 9
Soturac-Touzac	7 53	2 18	7 18	Duravel.	9 10	3 39	9 28	Réalville.	6 5	12 26	7 8	St-Martin-Lab.	8 42	1 14	6 6	St-Martin-Lab.	8 54	1 26	6 18	St-Martin-Lab.	8 54	1 26	6 18
Funel.	8 6	2 29	7 32	Puy-Erègue.	9 19	3 48	9 37	Albias.	6 13	12 34	7 18	Calvignac, hal.	9 4	1 44	6 29	st Cirq, halte.	9 3	1 36	6 8	st Cirq, halte.	9 3	1 36	6 8
M.-Libos. — A.	8 13	2 35	7 39	Gastelfranc.	9 34	4 3	9 52	Foncuere.	6 22	12 43	7 28	Caljac.	9 17	2 10	6 41	Conduché.	9 11	1 55	6 38	Conduché.	9 11	1 55	6 38
BORDEAUX.	3 51	8 11	4 43	PARIS. — A.	11 46	4 37	2 48	Montauban A.	6 39	1	7 45	Montbrun, hal.	9 33	2 24	6 51	Vers.	9 34	2 35	6 55	Vers.	9 34	2 35	6 55
CAHORS. — A.	10 25	4 56	10 43	CAHORS. — A.	10 25	4 56	10 43	BORDEAUX.	10 40	6 05	»	Labenne.	9 39	12 9	6 15	Lamadeline.	9 58	3 10	7 14	Arcambal.	9 44	2 56	7 12
								TOULOUSE A.	8 46	3 55	9 57	Cieureac.	9 49	12 18	6 24	CAPDENAC A.	10 12	3 27	7 27	Cabessut, halte.	9 56	3 9	7 22
												Sept-Ponts.	10 2	12 30	6 36	PARIS. — Ar.	11 46	4 37	2 48	CAHORS. — A.	10 6	3 20	7 31
												CAHORS. — A.	10 12	12 37	6 43								

Cahors, le 17 Septembre.

LE MANIFESTE

DU COMTE DE PARIS

L'évènement du jour, c'est tout naturellement le manifeste du comte de Paris, qui a causé un peu à tout le monde une très vive surprise.

Nous reproduisons ces instructions à titre de document, en les faisant suivre des appréciations de la presse française et étrangère :

A de graves périls a succédé un calme apparent. L'honneur en revient principalement aux monarchistes de la Chambre. Ils ont en effet compris que leur rôle était déterminé par leur nombre même : s'ils n'étaient qu'une faible minorité, ils devaient se borner à d'énergiques et incessantes protestations ; s'ils étaient la majorité, ils auraient à prendre la responsabilité du pouvoir. Mais, assez nombreux pour peser d'un juste poids sur les décisions de l'Assemblée, la direction des affaires n'est cependant pas entre leurs mains. Ils ne doivent donc s'occuper aujourd'hui que de défendre les intérêts conservateurs et la fortune publique sans aggraver les crises parlementaires dont la République donne un trop fréquent spectacle.

C'est ce qu'ils ont fait avec un rare patriotisme dans une récente et mémorable circonstance. Ils ont ainsi bien mérité de la France conservatrice.

Mais ce calme apparent dissimule mal les périls de l'avenir. Les considérations électorales qui dominent une Chambre elle-même toute puissante, stérilisent tous les efforts tentés pour rétablir l'ordre dans les finances. L'instabilité du pouvoir exécutif isole la France en Europe ; la tranquillité matérielle est à peine assurée ; partout la faction triomphante opprime le reste des citoyens. Personne enfin n'a confiance dans le lendemain.

Cette situation impose d'autres devoirs aux monarchistes dans le pays. N'étant pas liés devant la nation comme ils le sont dans le Parle-

ment par un mandat limité, ils ont une tâche plus large à remplir ; ils doivent montrer à la France combien la Monarchie lui est nécessaire et combien le rétablissement en serait facile.

Ils doivent la rassurer sur les dangers imaginaires d'une transition, lui prouver que cette transition peut s'effectuer légalement. En vain le Congrès a-t-il proclamé l'éternité de la République. Ce qu'un Congrès a fait, un autre peut le défaire, et le jour où la France aura manifesté clairement sa volonté, aucun obstacle de procédure n'empêchera la Monarchie de renaître.

Toutefois, instruit par une triste expérience, le pays croit peu aux transformations légales et régulières de son état politique ; son histoire, malheureusement, lui fournit trop de raisons pour prévoir une de ces crises violentes qui semblent avoir pris, dans notre vie nationale, un caractère périodique. Si une telle crise se produit, la Monarchie peut et doit en sortir, mais elle ne l'aura pas provoquée. Cette crise sera l'œuvre de certains, soit que les passions et les souffrances populaires, exploitées par des ambitions criminelles, amènent des troubles civils, soit qu'une faction politique ait recours à la force pour s'emparer du pouvoir suprême.

Le jour où la légalité aura été violée, la Monarchie apparaîtra comme l'instrument nécessaire au rétablissement de l'ordre et comme un gage de concorde.

Mais il est bon que la France sache d'avance ce que sera cette Monarchie. Le moment est favorable de le lui dire et pour l'avertir qu'elle ne marquera pas un retour en arrière.

Il faut lui montrer que le principe de la tradition historique, avec sa merveilleuse souplesse, peut s'adapter aux institutions modernes, qu'il apportera au gouvernement de notre société démocratique un élément pondérateur qui manque sous le régime républicain, et qu'il jouera dans cette société un rôle non moins efficace que dans les vieilles monarchies européennes qui se sont pacifiquement transformées.

Si la Monarchie capétienne a constitué l'unité et développé la puissance de la France à travers toutes les vicissitudes de notre longue histoire, c'est qu'elle a eu pour origine de sa grande mission, un véritable pacte national, un pacte con-

clu aux premières heures de cette histoire, entre ceux qui représentaient alors la France naissante et la famille dont le sort devait rester uni aussi bien dans la mauvaise que dans la bonne fortune, pour fonder après tant de révolutions un gouvernement dont la base soit plus ferme et plus large qu'une simple prise de possession du pouvoir ou une délégation de la souveraineté du nombre.

Il faut faire revivre la tradition historique par un accord librement consenti entre la nation et la famille dépositaire de cette tradition. Cet engagement réciproque, consacrant le droit historique et liant comme tous les contrats les générations futures, peut seul garantir à la fois la stabilité, dont la France a besoin pour reprendre son rang en Europe, et la vraie liberté, qui est surtout la protection des faibles.

Ce pacte ancien sera remis en vigueur au nom de la France, soit par une Assemblée constituante, soit par le vote populaire. Par cela même qu'elle est inusitée sous la monarchie, cette dernière forme est plus solennelle et peut mieux convenir à un acte qui ne doit pas se renouveler ; elle permet de donner sans retard une assise solide à la Constitution. Un gouvernement porté par l'opinion publique, comme le sera la Monarchie le jour de son avènement, n'a rien à craindre de cette consultation directe de la nation.

C'est au suffrage universel direct que doit appartenir le choix des députés.

Grâce à son origine antique et à son établissement nouveau, la Monarchie sera assez forte pour concilier la pratique du suffrage universel avec les garanties de l'ordre que lui demandera le pays, dégoûté par le parlementarisme républicain. Le pays voudra un gouvernement fort, parce qu'il comprend très bien que même le véritable régime parlementaire, qui sous la Monarchie a jeté tant d'éclat de 1815 à 1848, n'est pas compatible avec une Assemblée élue par le suffrage universel, et qu'il faut en modifier le mécanisme pour l'adapter à ce nouveau et puissant moteur.

Sous la République, la Chambre gouverne sans contrôle ; sous la Monarchie, le roi gouvernera avec le concours des Chambres.

A côté de la Chambre des députés, une autorité égale appartiendra au Sénat, en majeure

partie électif et qui réunira dans son sein les représentants des grandes forces et des grands intérêts sociaux.

Entre ces deux Assemblées, la royauté, ayant des ministres pour interprètes, pouvant s'appuyer sur l'une ou sur l'autre, sera éclairée, guidée, mais non asservie. Il suffira d'une modification à nos pratiques parlementaires pour maintenir cet équilibre et prévenir toute domination exclusive de l'une ou de l'autre Chambre.

Le budget, au lieu d'être voté annuellement, sera désormais une loi ordinaire et ne pourra, par conséquent, être amendé que par l'accord des trois pouvoirs. Chaque année, la loi des finances ne comprendra que les modifications proposées par le gouvernement au budget antérieur. Si ces propositions sont rejetées, tous les services publics ne seront pas suspendus, ni les intérêts compromis comme par le refus du budget, et cependant les vrais principes constitutionnels seront scrupuleusement respectés, car aucun nouvel impôt ne pourra être établi, aucune dépense nouvelle ne sera décidée sans le consentement des élus de la nation.

A ces élus reviendra également la tâche de discuter librement toutes les questions qui intéressent le pays, d'écouter toutes les protestations que pourra soulever l'action gouvernementale. Si ces protestations sont légitimes, ils en seront les premiers interprètes, et l'adhésion de l'autre Assemblée ne leur fera pas défaut. Mais un caprice de la Chambre des députés ne pourra plus, à l'improviste, paralyser la vie publique et la politique nationale.

La Monarchie devra rétablir l'économie dans les finances, l'ordre dans l'administration, l'indépendance dans l'exercice de la justice.

Elle devra relever pacifiquement notre situation en Europe, nous faire respecter et rechercher par nos voisins.

Les ministres la serviront dans cette grande entreprise ; ils ne sauraient en poursuivre la réalisation avec persévérance, s'ils ont la crainte de voir leurs efforts interrompus par un simple accident parlementaire. Ils se sentiront affranchis de cette crainte le jour où ils seront responsables, non plus devant une Chambre omnipotente, mais devant trois pouvoirs investis de la

36 FEUILLETON DU JOURNAL DU LOT

LES AVENTURES

D'un Peau-Rouge

A PARIS
LE TRANSPORTÉ

X

DANS LEQUEL IL EST PROUVÉ QU'IL NE FAUT JAMAIS COMPTEUR SUR L'AVENIR

Denisa donna à son fiancé une petite croix d'or que sa mère lui avait mise au cou le jour de sa naissance et que jamais elle n'avait quittée.

— Conserve-la aussi précieusement que l'anneau des fiançailles que je t'ai mis au doigt, lui dit-elle les yeux pleins de larmes.

— Je te le jure ! chère aimée, répondit Julian, ces deux talismans me porteront bonheur ; prends cette bague, elle vient de ma mère, que je n'ai jamais connue, hélas ! elle renferme de ses cheveux, c'est tout ce que je possède d'elle, je te la donne.

fallut partir, le cabriolet attendait.

A dix heures on arriva au val de la Cabra.

Bernardo attendait, tenant deux vigoureux chevaux en bride.

Les adieux des deux fiancés furent déchirants.

La jeune fille fut replacée à demi-évanouie dans le cabriolet.

Julian était à peu près dans le même état.

Le père et le fils se jetèrent dans les bras l'un de l'autre et demeurèrent longtemps embrassés ; peut-être avaient-ils de sombres pressentiments ; ils avaient le cœur serré, leurs larmes se confondaient.

Puis tout à coup le docteur repoussa brusquement son fils.

— Pars, lui dit-il d'une voix qu'il essayait en vain de raffermir ; peut-être as-tu trop tardé.

Julian attacha sa valise sur le cheval.

— Julian ! mon bien-aimé, adieu ! cria Denisa d'une voix mourante.

Le jeune homme s'élança, son père le retint et le contraignit de se mettre en selle.

— Au revoir, Denisa ! à bientôt, ma bien-aimée ! cria Julian.

Le docteur asséna un vigoureux coup de manche de fouet sur la croupe des chevaux qui partirent au galop.

Puis il resta immobile à la même place aussi longtemps que l'obscurité lui permit d'apercevoir les deux cavaliers.

Enfin leurs noires silhouettes se confondirent avec les ténèbres.

— Le reverrai-je ? murmura le docteur, dont un sanglot déchira la gorge.

Et il ajouta tristement :

— Il me reste un enfant encore !

Il remonta dans son cabriolet, embrassa la jeune fille, qui fondait en larmes, et sans essayer de la consoler, il prit, le cœur brisé, la route de Bayonne.

XI

DANS LEQUEL L'AUTEUR DÉMONTRE CLAIEMENT QU'IL EST TRÈS DANGEREUX DE VOYAGER POUR SES AFFAIRES PARTICULIÈRES, QUAND UN GOUVERNEMENT ÉPROUVE LE BESOIN DE FAIRE UN COUP D'ÉTAT.

Julian d'Hirigoyen et son ami Bernardo Zuméta, étaient bien montés, bien armés, munis d'argent, ce qui ne nuit jamais en voyage, et de quelques vivres, tant pour eux que pour leurs chevaux.

Ils pouvaient fournir une longue traite sans s'arrêter ; il résolurent de marcher toute la nuit et de se reposer pendant la plus grande partie de la journée suivante, ce qu'ils firent en effet.

Pendant plusieurs jours ils usèrent des plus grandes précautions.

Malgré le froid, ils campaient la plupart du temps en rase campagne.

Bernardo allait acheter des vivres dans quelque village, et dès le coucher du soleil les voyageurs se remettaient en route et marchaient jusqu'à l'aube.

Si l'on eût été en été, cette façon de voyager n'aurait rien eu que de très agréable ; mais cet hiver, il fallait des forces bien supérieures à celles des deux jeunes gens pour résister au froid et aux privations de toutes sortes auxquelles ils étaient

exposés.

Bernardo fut le premier des deux qui s'avoua vaincu.

Julian, bien que plus jeune et plus faible en apparence, semblait être de fer. Ni le froid, ni le vent, ni la neige, ni la pluie, ni même la privation du sommeil n'avaient prises sur lui ; il était toujours aussi vig, aussi dispos et surtout aussi gai quesi, au lieu d'être en route depuis une semaine, il était le matin même sorti de chez lui pour une courte promenade.

Bernardo n'y comprenait rien ; il était en admiration devant cette organisation étrange, sur laquelle rien n'avait d'influence.

Julian, voyant l'épuisement de son ami, eut pitié de sa faiblesse ; il décida qu'ils étaient maintenant beaucoup trop éloignés de Lomberria et même de Bayonne pour avoir encore quelque chose à redouter.

En conséquence, toutes les précautions prises jusque-là, non seulement devenaient inutiles, mais risquaient même de tourner contre eux ; il valait donc mieux continuer le voyage, qui, du reste, touchait à sa fin, dans les conditions ordinaires.

Ce point convenu, les jeunes gens s'arrêtèrent dans l'auberge d'un petit village, campé comme en vedette sur l'un des bords de la route qu'ils suivaient.

Ils se firent servir un bon souper, firent mettre devant eux leurs chevaux dans la litière jusqu'au ventre, avec double ration de paille et d'avoine ; puis ils passèrent la nuit dans des lits propres et assez moelleux, chose qui ne leur était pas arrivée depuis leur départ de Lomberria, et dont ils

puissance législative. Ainsi les députés, ne pouvant plus élever ou renouveler les ministres, n'exerceront plus cette influence abusive qui est aussi funeste pour une Assemblée que pour une administration.

Les Constitutions ne valent que par l'esprit dans lequel elles sont appliquées. La France le sait bien. Il importe donc avant tout de la convaincre que la Monarchie nouvelle saura satisfaire à la fois ses besoins conservateurs et sa passion de l'égalité.

Sous la protection d'une monarchie, la France pourra recouvrer, dans la paix et le travail, sa prospérité d'autrefois.

Grâce à la confiance inspirée par la solidité de ses institutions, elle aura l'autorité nécessaire pour traiter avec les puissances et poursuivre l'allègement simultané des charges militaires qui ruinent la vieille Europe au profit des autres parties du monde.

La Monarchie accordera à tous les cultes la protection qu'un gouvernement éclairé doit aux croyances qui consolent l'âme humaine des misères terrestres, élèvent les cœurs et fortifient les courages.

Elle garantira au clergé le respect qui lui est dû pour l'accomplissement de sa tâche, elle restituera aux communes, dans le domaine des choses scolaires, l'indépendance qu'une législation tyrannique leur a ravie.

Elle rendra à la France la liberté de l'éducation chrétienne; elle assurera aux associations religieuses, comme aux autres, la liberté qui deviendra, sous certaines conditions d'ordre public, le droit commun des Français, au lieu d'être comme aujourd'hui le privilège d'un parti.

Ainsi sera rétablie la paix religieuse qu'une politique intolérante a si profondément troublée.

La Monarchie mettra les traditions militaires à l'abri des fluctuations de la politique, en donnant à l'armée un chef incontesté et immuable. La permanence du commandement au sommet aura pour conséquence la solidité de la discipline à tous les degrés de la hiérarchie.

La stabilité de son gouvernement lui permettra de s'appliquer avec suite à l'étude des problèmes que soulève la condition de nos populations laborieuses des villes et des campagnes, de poursuivre l'amélioration de leur sort et d'adoucir leurs souffrances. Loin d'exciter, les unes contre les autres, les différentes classes qui concourent à produire la richesse nationale, elle s'efforcera de les réconcilier et d'amener ainsi la pacification sociale.

Dans notre Société en transformation, une courte période de seize années a vu surgir, depuis le hameau jusqu'à la capitale, ce que les républicains ont appelé les nouvelles couches; des hommes nouveaux sont arrivés en grand nombre à conquérir une part d'influence qu'ils ne possédaient pas encore. Ils l'auraient acquise sous tout autre gouvernement, car ce progrès légitime de leur condition est le fruit des bienfaits de l'instruction et de la lente ascension qui, à travers les siècles de notre histoire, a rapproché les différentes classes de la société. Mais ils croient le devoir à la République; ils continueront à en jouir, il faut qu'ils le sachent, sous l'égide de la Monarchie.

Le maintien du suffrage universel pour toutes les fonctions actuellement électives et de la nomination des maires par les conseils municipaux dans les communes rurales, sera leur principale garantie. De même les modestes serviteurs de l'Etat, qui ont gagné leur situation par le tra-

vail, ne seront pas menacés parce qu'ils la tiennent de la République. Si, d'une part, toutes les victimes de la persécution républicaine sont assurées de recevoir l'ample réparation qui leur est due, d'autre part, les exploités et les indignes, qui avilissent leurs fonctions, auront seuls à redouter l'avènement d'un pouvoir honnête et juste.

La Monarchie ne sera pas la revanche d'un parti vainqueur sur un parti vaincu, le triomphe d'une classe sur une autre classe: en élevant au-dessus de toute compétition le dépositaire du pouvoir exécutif, elle fait de lui le gardien suprême de la loi devant laquelle tous seront égaux.

Que, dès aujourd'hui tous les bons citoyens, tous les patriotes, dont le régime actuel a déçu les espérances, compromis les intérêts, blessé la conscience, se joignent aux ouvriers de la première heure pour préparer le salut commun: qu'ils secondent les efforts de celui qui sera le roi de tous et le premier serviteur de la France.

LE MANIFESTE ET LA PRESSE

Le Journal des Débats

Si les conservateurs ont pu hésiter tant qu'ils ont cru que la monarchie pouvait être restaurée sans les procédés de l'empire, le doute n'est plus permis aujourd'hui.

Ils comprendront que la République est désormais le seul gouvernement leur permettant de lutter pour leur cause sans exiger d'eux l'oubli des principes et le sacrifice de leur dignité.

Les journaux conservateurs considèrent le manifeste comme la préface d'une action très vigoureuse des monarchistes.

La République française

Le manifeste a cassé l'union conservatrice, et c'est une bonne fortune pour la République.

Quant au cabinet il n'est pas atteint par le manifeste, mais il saura faire son devoir si les conspirateurs passent des paroles aux actes.

Le Temps

Le manifeste laissera les républicains et notre pays assez tranquilles, et causera de l'émotion et un grand embarras dans la droite. M. de Cassagnac déclare, dit-il, qu'une fois l'union faite sur les principes, la question de personnes importe peu et même n'est plus rien. Nous gagerions volontiers que le prince Victor est d'un autre avis et estime au contraire qu'elle importe beaucoup. Il verra dans la manifestation du Comte de Paris une usurpation déloyale; il dira, sans doute avec quelque raison, qu'il est seul dépositaire du grand secret de concilier l'autorité d'un pouvoir fort avec la démocratie, et la stabilité dynastique avec l'exercice du suffrage universel. La discussion ne peut manquer de s'engager et d'être assez curieuse.

Le Soleil

Ce document n'est pas seulement un manifeste comme celui qui a paru le jour où Philippe, Comte de Paris et chef de la Maison de France, a pris le chemin de l'exil; c'est quelque chose de plus: c'est un programme.

Chaque ligne est inspirée par les plus nobles sentiments, l'amour de la patrie, le respect de la justice et de la dignité humaines, la sympathie pour les faibles, pour les humbles, pour tous ceux qui ont besoin d'être défendus. Le parti monarchique sera orgueilleux de son chef.

Les gens du village allaient, venaient, sortaient, rentraient.

C'était un va-et-vient perpétuel d'individus s'appelant, se cherchant les uns les autres; vidant de grands verres de vin sur le comptoir, et remplissant des gourdes recouvertes en osier, qu'ils portaient pendues en bandoulière.

Mais ce qui étonna surtout Julian, ce fut de voir que tous ces hommes avaient des sacs sur le dos et des fusils, des faux et des fourches à la main.

Armes qu'en pérorant avec une véhémence extrême ils agitaient et brandissaient d'un air de menace.

Julian fit signe à Bernardo de le suivre. Tous les deux se retirèrent sans être remarqués, et remontèrent dans leur chambre qu'ils fermèrent.

— Que penses-tu de tout ce remue-ménage, mon Bernardo? demanda Julian en langue basque à son ami.

— Moi, répondit le montagnard, je ne sais que penser. Je n'y comprends rien du tout.

— Tout cela est étrange! murmura le jeune homme.

— On dirait une révolution.

— Ou peut-être une insurrection.

— Après tout c'est peut-être tout simplement une battue aux loups, dit Bernardo; avec un froid comme celui-ci, ces animaux doivent être enrégés de faim; ils seront descendus des montagnes ou sortis des hautes futaies pour chercher à manger dans les villages.

— Peut-être est-ce cela, en effet, répondit le jeune homme; cependant ces gens me semblent

Le Comte de Paris a toujours eu des titres au respect de ses compatriotes; il a maintenant des droits à leur confiance.

Le Gaulois

Les instructions qu'on vient de lire ont l'éloquence d'un acte. Hormis de monter sur le trône, Monseigneur le Comte de Paris ne pouvait en accomplir un de plus décisif. Jamais la royauté n'a parlé un langage plus formel.

L'Autorité

Ceci est plus qu'une parole, c'est un acte, et un des actes les plus considérables de l'histoire de France. La vieille Monarchie se transforme et devient, sous le baptême de la démocratie, une Monarchie moderne ajustée à tous les besoins nouveaux de ce temps.

Le Figaro

On commentera vivement les instructions du Comte de Paris, d'autant qu'il ne parle pas tant au parti monarchiste qu'à tous les partis, et il est en cela très habile. On disait souvent de lui qu'il n'avait jamais déclaré comment il comprenait la Monarchie et qu'il n'avait jamais tenté de se faire connaître lui-même.

Aujourd'hui nous sommes en présence d'un document pensé et écrit par un prince, qui assurément prouve une volonté bien nette et bien réfléchie. En homme de son temps, il veut la Monarchie sanctionnée par le vote populaire, ouverte à tous, qu'il s'agisse de « nouvelles couches » ou des « anciens partis »; un mouvement d'apaisement et de conciliation s'appuyant sur l'autorité, « sans qu'un caprice de la Chambre des députés puisse à l'improviste paralyser la vie publique et la politique nationale ». Qu'on l'approuve ou qu'on le blâme, il y a là un document de haute portée et un acte très courageux.

L'Intransigeant

Ce manifeste tombe comme la plus terrible tuile sur la tête du ministère, déjà si entamé. Tout le monde dira que c'est par ses complaisances envers les monarchistes, lesquelles semblent des trahisons envers la République, qu'il a permis au prétendant cet impudent langage.

La conspiration orléaniste est maintenant flagrante, et c'est chez Rouvier qu'elle s'organise en même temps qu'à Jersey.

Le Radical

A l'heure tardive où nous avons connaissance de ce lourd et pompeux document, il nous est difficile de l'accompagner de longs commentaires. Qu'il nous suffise de constater que, cette fois, le petit-fils de Louis-Philippe affirme sa situation de prétendant et qu'il jette à la République et aux républicains un défi d'autant plus crâne que son auteur est plus éloigné du territoire français.

C'est une véritable déclaration de guerre au régime existant que formule le Comte de Paris.

La Justice

Ce document, porte le coup de grâce à la politique qui faisait la joie du Figaro, du Temps, de la République française, et de M. Lepoutre. Il sera curieux de voir le ministère et ses amis s'en expliquer.

La France

Il faut prendre ce document très au sérieux, et le considérer comme un acte politique des plus graves; ce serait se tromper lourdement que d'y trouver matière à raillerie.

C'est à M. Faillières qu'il appartient de prendre les mesures nécessaires pour en conjurer l'effet

et pour en empêcher l'affichage dans les régions où les royalistes occupent des emplois municipaux. Enfin, c'est à M. Rouvier, président du conseil, que le devoir incombe de convoquer les Chambres, en l'absence desquelles les républicains, nécessairement isolés, sont par conséquent désarmés et incapables de repousser l'agression qu'on livre à la République.

Le Paris

Nous n'avons qu'une réflexion à faire, c'est qu'après une telle publication, il est impossible qu'un ministère républicain persiste dans la politique de ménagements, qu'on avait voulu inaugurer. Sous peine de déshonneur, il faudra désormais « combattre » les ennemis avoués de la République.

La Nation

Aujourd'hui ce ne sont plus des déclarations qui suffiront au parti républicain, il demandera des actes et des actes d'énergie sauvage. Il nous faut la tête du duc d'Enghien. Où est le duc d'Enghien que M. Rouvier consentira à fusiller?

Le National

Un semblable manifeste est une injure pour le suffrage universel, qu'il ne promet pas d'abandonner, à la condition qu'il renoncera à faire acte de souveraineté nationale. Sa publication n'est pas un incident politique à dédaigner; elle montre au ministère quel effet ont produit ses déclarations en faveur de la politique d'apaisement.

L'Univers

Le manifeste qu'on vient de lire est, la renonciation au principe de la monarchie traditionnelle et le triomphe de l'appel au peuple.

Le Français et la Gazette de France, approuvent, sans réserve.

La Patrie

Le manifeste est un programme terre et nuageux comme les théories allemandes. Elle conclut en invitant les impérialistes à serrer les rangs autour du prince Victor.

Le Times

Le manifeste du Comte de Paris va réléguer dans l'ombre, pour longtemps, tous les autres sujets de discussion en France, et tous les cabinets d'Europe trouveront dans ce document et dans l'accueil qui lui sera fait un sujet digne de leur plus sérieuse attention. Reste à voir dit l'organe de la Cité, quel effet le manifeste produira sur le pays auquel il s'adresse et quel jour il trouvera dans l'esprit public.

Le Daily Chronicle

Le manifeste produira peu d'impression sur le gros de la nation, bien qu'il soit malheureux pour la forme du gouvernement actuel que des événements récents contribuent à mettre en relief les avantages que présenterait pour la France la monarchie constitutionnelle offerte par le Comte de Paris; malgré tout ça, personne, même le Comte de Paris, ne saurait espérer que le manifeste réussisse à rallier les Français à la monarchie.

INFORMATIONS

Commission du Budget

Seize membres sur trente-trois sont présents. Après avoir rappelé l'état des travaux de la commission, le président dit que, pendant les vacances le gouvernement a communiqué des notes qui per-

— Ce sont les chasseurs qui se mettent en route, dit Bernardo en regardant à travers la vitre de la fenêtre. Dieu me pardonne, ils se forment en peloton comme de véritables soldats. Viens donc voir.

Julian s'approcha de la fenêtre. Les hommes armés avaient mis le fusils sur l'épaule et avaient formé des pelotons, dont chacun avait un chef.

Le cri de marche se fit entendre, un silence relatif s'établit, et ils défilèrent au pas accéléré.

Ils étaient plus de deux cents. Bientôt ils eurent disparu dans un tournant de la route.

— Singulière chasse aux loups! murmura Julian; viens mon Bernardo, je crois que nous pouvons descendre maintenant.

En effet, la salle commune était vide; il ne s'y trouvait que deux femmes, un vieillard impotent et deux enfants en bas âge; l'aubergiste lui-même avait suivi la colonne.

En apercevant les voyageurs la conversation fut subitement interrompue.

Julian ne sembla pas s'apercevoir de cette marque de défiance, il demanda poliment si l'on pouvait servir à déjeuner à lui et à son ami.

Le vieillard qui remplaçait l'aubergiste absent et était son père, répondit non moins poliment.

Le couvert fut mis en un tour de main par une des femmes, et bientôt un copieux déjeuner fut servi devant les deux jeunes gens, qui l'attaquèrent vigoureusement.

GUSTAVE AIMARD. (A suivre).

mettront aux rapporteurs d'avancer leurs rapports. Il ajoute que le gouvernement n'avait encore fourni à la commission aucun renseignement sur la manière dont il se propose de faire face aux dépenses du budget extraordinaire.

Il fait remarquer qu'il n'y a pas lieu de songer à y pourvoir avec les recettes du budget ordinaire, par cette raison que ce dernier n'est en équilibre qu'au moyen de 38 millions, qui sont obtenus ainsi : pour 20 0/0, par la surtaxe mise sur les sucres, surtaxe qui n'est votée que jusqu'au 31 décembre 1887, et dont le président du conseil fait état dans le budget de 1888, et, pour le surplus, par la réforme à opérer dans le régime des contributions indirectes, réforme que le ministre des finances n'a pas encore fait connaître.

M. Peytral termine en invitant la commission à hâter ses travaux, afin d'éviter les douzièmes provisoires.

Après l'allocation du président, M. Boyssset fait un rapport verbal sur le budget de la justice. Il dit que ce budget, qu'il a examiné sommairement, ne présentera que de très faibles économies, attendu que le ministre a réduit à 37,304,000 fr. le budget primitif, qui s'élevait à 38,514,000 fr.

M. Remoiville n'est pas de l'avis de M. Boyssset. Sans doute, si rien n'est réformé dans l'organisation des tribunaux, du personnel et matériel, il ne faut opérer aucune réduction et il n'y aurait qu'à voter les chiffres proposés, mais il veut indiquer des suppressions qui peuvent être faites, sans nécessiter une loi spéciale, qui fourniraient une réduction d'environ 2,000,000 de fr. sur le personnel et le matériel. Une réduction de 100,000 fr. peut être opérée, sans nuire aux divers services.

M. Fernand Faure appuie cette observation et signale la nécessité de supprimer certaines cours d'appel. Le chapitre 1^{er} est ajourné. Le chapitre 2 est réduit de 91,000 à 86,000.

Une réduction de 4,000 fr. sur le chapitre concernant le Conseil d'Etat est adoptée. Une réduction de 200,000 fr. sur le chapitre concernant les cours d'appel est votée, comme indication de la volonté de la commission d'opérer une réduction du nombre des cours d'appel, par un remaniement des circonscriptions.

La commission continuera demain la discussion du budget.

A la fin de la séance, M. Pelletan a réclamé les chiffres exacts des recettes et des dépenses du budget du Tonkin, afin de compléter les indications déjà données par le *Journal officiel*, M. Thomson a ajouté que la même demande pouvait s'appliquer aux réformes et aux travaux publics du Tonkin.

La Mobilisation

L'expérience de mobilisation du 17^e corps a permis de relever un certain nombre de défauts qui font en ce moment l'objet de sérieuses études au ministère de la guerre. On s'est aperçu notamment que le mode de convocation des réservistes laissait à désirer à tel point, que beaucoup d'entre eux se sont rendus d'office, et sans avoir été prévus officiellement, au lieu de concentration désigné par les journaux. Il en résulte qu'en un cas pressé, beaucoup de réservistes manqueraient à l'appel.

Le général Ferron a constaté d'autre part, que ces lacunes tenaient uniquement à la fréquence des déplacements des réservistes, et que les agents chargés de communiquer les avis de mobilisation avaient fait leur devoir. Il s'agissait donc de pourvoir à des difficultés d'ordre matériel.

Dans ce but, le ministre de la guerre a mis à l'étude l'application d'un système déjà, croyons-nous en vigueur en Allemagne. Le garde-champêtre aurait, dans chaque commune, la mission spéciale de tenir à jour la liste des réservistes y ayant leur résidence. A chaque changement de domicile, le garde rayerait de son tableau le nom de l'absent et aviserait par une fiche l'autorité militaire chargée de le faire inscrire dans sa nouvelle résidence. Les réservistes seraient ainsi suivis jour par jour, de façon à pouvoir être immédiatement convoqués en cas de besoin.

L'opinion des officiers d'état-major étant que nous n'avons pas fait, au point de vue des éclaireurs et des grand gardes, tous les progrès désirables depuis 1870, le ministre de la guerre étudie un projet tendant à constituer un corps spécial d'éclaireurs. On le recruterait exclusivement dans chaque corps d'armée parmi les gens de la localité ou en tous cas de la région. Trois ou quatre fois l'an ces éclaireurs seraient exercés à connaître les chemins, sentiers, bois et en général tous les points susceptibles par leur position de favoriser une surprise par l'ennemi.

L'indiscrétion du « Figaro ». — L'individu coupable de l'indiscrétion relative à la mobilisation est un nommé Aubanel, correspondant de plusieurs journaux étrangers.

Comme il était soupçonné, le ministre lui tendit un piège et laissa sur la table du bureau dont Aubanel avait l'accès un second document relatif à la concentration et au thème des manœuvres. Aubanel le déroba et le *Figaro* le reproduisit.

Mais le coupable, voyant qu'il était suivi par les agents de la sûreté put gagner la Belgique.

Ville de Paris, emprunt de 1865
89^e tirage trimestriel

Le numéro 30,171 gagne 150,000 francs.
Le numéro 951,723 gagne 50,000 francs.

Les numéros 321,994, 537,447, 369,031, 145,751 gagnent 10,000 francs.
Les numéros 555,063, 234,745, 305,845, 289,779, 588,804 gagnent 5,000 francs.
Les numéros 257,756, 155,118, 388,272, 490,522, 523,964, 459,618, 144,148, 491,095, 497,544, 364,317 gagnent 2,000 francs.
Les 1,251 autres numéros sont remboursables à 500 francs.

Tirage des obligations de Suez du 15 septembre

Le numéro 322,011 gagne 150,000 fr.
Le numéro 17,546 gagne 25,000 fr.
Le numéro 155,183 gagne 25,000 fr.
Le numéro 230,082 gagne 5,000 fr.
Le numéro 264,318 gagne 5,000 fr.
Les vingt numéros suivants gagnent chacun 200 fr. : 100,771 ; 170,556 ; 200,158 ; 82,380 ; 210,589 ; 1,285 ; 77,804 ; 258,443 ; 271,781 ; 25,467 ; 31,179 ; 110,956 ; 125,845 ; 78,663 ; 71,503 ; 95,060 ; 226,466 ; 137,946 ; 156,791.

CHRONIQUE LOCALE ET RÉGIONALE

Les réservistes qui viennent de prendre part aux manœuvres de la mobilisation, ont été libérés aujourd'hui. Ils sont partis ce matin en plusieurs détachements, correspondant aux dépôts des trains. La musique du 7^e a accompagné ces soldats jusqu'à la gare.

L'ordre de la 33^e division. — Nous sommes heureux de donner l'ordre de la division du général Vincendon, dicté le 14 septembre au matin :

« Au moment où les manœuvres vont être terminées, le général de division tient à exprimer sa satisfaction complète aux troupes et officiers de la 33^e division.

» Les détails antérieurs de la mobilisation n'ont donné lieu à aucune critique ; tout s'est passé avec le plus grand calme, chacun étant pénétré de son rôle.

» Les officiers ont fait preuve d'une connaissance approfondie des phases multiples de cette importante opération.

» Les cadres inférieurs et les hommes sous les drapeaux se sont multipliés pour faciliter les travaux relatifs à l'habillement, à l'équipement et à l'armement de leurs camarades de la réserve ; ces derniers ont fait preuve, de leur côté, d'un bon vouloir digne des plus grands éloges par leur exactitude à se rendre à leur poste et par leur transformation immédiate en soldats faisant bonne figure dans le rang, au point que, dans la dernière marche, il eût été difficile de distinguer un réserviste d'un homme de l'armée active.

» Ces résultats, impatiemment attendus par le pays, sont de nature à inspirer une grande confiance au gouvernement et à l'armée.

» Dans les opérations de guerre simulées, les mêmes bons effets sont à constater.

» En résumé, les corps et services se sont toujours montrés à la hauteur de la tâche difficile qui leur incombait.

» Les généraux de brigade, les chefs de corps et de services ont, comme le général de division, le droit d'être fiers de leurs troupes.

» Trébons, le 13 septembre 1887.

» Le général commandant la 33^e division
» Signé : VINCENDON. »

Ecole normale. — Par décision de M. le ministre de l'instruction publique, en date du 16 courant, M. François Estienne, (gendre Saligné), inspecteur d'enseignement primaire à St-Affrique (Aveyron), vient d'être nommé directeur de l'Ecole normale de Valence (Drôme). Nos chaleureuses félicitations à lui et à sa famille.

Montfaucon. — La rentrée du Petit-Séminaire, comme celle du Grand-Séminaire de Cahors, n'aura lieu que le mardi 11 octobre.

Le complice de Pranzini. — La police de Cahors vient d'arrêter un individu étranger à la localité, lequel était dans le dénuement le plus complet et n'avait pas mangé depuis quelque temps.

Interrogé par les agents de la police, il a déclaré se nommer Geisler et être le complice de Pranzini que l'on a vainement cherché ; il a donné des renseignements circonstanciés sur sa coopération au crime de la rue Montaigne.

L'instruction se poursuit activement.

Un internement. — Il s'est passé cette semaine, à Figeac, un fait d'une gravité exceptionnelle et qui pourrait bien être le pendant de l'affaire du baron Sellières.

M. Jausions, riche propriétaire, demeurant boulevard Labernade, a été accosté, en revenant de la promenade, par trois individus qui, sous prétexte de l'amener auprès du juge de paix de Lacapelle-Marival, qui aurait demandé à lui parler, l'ont fait monter dans une voiture et l'ont conduit à la maison d'aliénés de Leyme.

Il paraît que M. Jausions s'est rendu compte de la vérité, dès qu'il a eu dépassé la commune de Lacapelle.

Il s'est alors violemment récrié, ne comprenant pas pourquoi on le traitait ainsi, lui qui n'avait jamais rien fait à personne.

Cet internement donne lieu à toutes les suppositions.

Depuis hier, une pétition contre cet acte odieux circule dans tous les quartiers de Figeac et se couvre de signatures.

On lit dans le *Clairon* :

Aussitôt après l'enlèvement, par mensonge et surprise, de M. Jausions, des parents envieux et cupides, au nombre desquels se trouvait un professeur de l'Université, s'étaient introduits dans son domicile ; nous ajoutons que M. le commissaire de police et M. Bertrand, serrurier, les accompagnaient.

Afin de nous renseigner exactement, nous nous sommes présenté au domicile de ce dernier, qui, plein d'émotion et les larmes aux yeux, nous a relaté toutes les péripéties de ce drame inqualifiable.

Il est évident qu'après la séquestration, il y a eu violation de domicile, bris de serrures, crochetage, enlèvement d'un pli cacheté pouvant contenir un testament. Sur quelles bases les crocheteurs ont-ils établi leurs agissements ?

Y a-t-il eu assistance du conseil de famille, formé selon le mode déterminé à la section 4, chapitre 2, article 407 du Code civil, ou d'un conseil judiciaire, article 513 du même Code.

Nos informations nous permettent, quant à présent de répondre négativement.

Persécution. — MM. Roques et Cazès, vicaires généraux du diocèse d'Albi, viennent d'être inopinément révoqués de leurs fonctions. Nous ne croyons pas qu'aucun motif ait été allégué pour justifier, ou du moins pour expliquer la mesure qui atteint ces deux prêtres éminents.

La nouvelle de leur révocation sera accueillie avec une douloureuse surprise dans le département.

AGRICULTURE

Les vignobles de France

La commission supérieure du phylloxéra qui se réunit habituellement tous les ans, n'a pas eu de session pour cette année, la session ayant été remise à 1888.

Toutefois, l'administration vient de publier le recueil des communications faites par les préfets et qui constituent l'historique de cette grave question, pendant les deux derniers mois écoulés.

Voici, d'après ce document officiel dont nous recevons communication, une vue d'ensemble du vignoble phylloxéré, tant en France qu'en Algérie :

Si les atteintes de la maladie ont été signalées dans de nouveaux départements, dans la Nièvre, l'Allier, l'Yonne, la Seine-et-Oise, l'ardour dans la lutte et dans la reconstitution s'est par contre accusée bien plus énergiquement et dans de plus fortes proportions. La France, malgré toutes les pertes, possède encore actuellement le plus grand vignoble du monde, elle a, en chiffre rond, deux millions d'hectares de vignes, qui n'ont d'égaux nulle part.

En 1885, on comptait 596,186 hectares envahis, 24,339 hectares étaient soumis à la submersion, 40,585 hectares traités à l'aide du sulfure de carbone, 5,227 hectares traités avec le sulfo-carbonate de potassium, et 72,292 hectares reconstitués en cépages américains.

Pendant l'année 1886, il n'y a eu que 2,000 hectares détruits et 3,000 hectares envahis par le phylloxéra. Mais il y a des symptômes de résistance, d'une plus grande énergie. Si la submersion est restée sensiblement la même, on compte 47,215 hectares traités au sulfure de carbone, 4,459 hectares au sulfo-carbonate de potassium, et 110,787 hectares reconstitués en cépages américains.

Les vignobles reconstitués en vignes américaines et ceux sur lesquels est appliqué le sulfure de carbone représentent donc une surface plus grande que celle des vignes étroites ou envahies par le phylloxéra pendant l'année 1887.

Le nombre de syndicats de défense continue à s'accroître : il y a eu 766 syndicats organisés. Ils comprennent 25,087 propriétaires pour le traitement de 32,679 hectares. Ce sont là des constatations qui ne laissent pas sans espérance pour l'avenir. Malheureusement la situation s'est aggravée du côté de l'Algérie.

L'Almanach pour 1888 des Pilules Suisses est le plus beau que nous ayons vu, et nous craignons fort que beaucoup de nos lecteurs, qui auront négligé de le demander de suite chez leur pharmacien, aient de la peine à s'en procurer.

PLANTATIONS AMÉRICAINES

M. Bru propriétaire à Lamadeleine PRÈS CAHORS (LOT)

invite les propriétaires viticulteurs, intéressés à la reconstitution de leurs vignes, à venir visiter, avant les vendanges, son vignoble de Lamadeleine, reconstitué par les plants américains, producteurs directs et porte-greffes. Ils pourront se rendre compte de la valeur des différents cépages, soit porte-greffes, soit producteurs directs, de leur adaptation au sol et au climat, et du système de greffe qui réussit le mieux.

Ils jouteront également de visu des variétés des hybrides Bochet qui s'acclimatent le mieux à notre région, et de leur rendement si supérieur à nos meilleurs cépages.

SUCRAGE DES VENDANGES

AUX PROPRIÉTAIRES ET VIGNERONS

M. Fournié-Lafage, épicier, boulevard Gambetta, 46, à Cahors, a l'honneur d'informer MM. les Propriétaires et Vignerons de la région, que M. le Directeur des Contributions indirectes lui a donné l'autorisation d'ouvrir un dépôt de sucres bruts, raffinés et cristallisés, destinés au sucrage des vendanges.

En conséquence il livrera (avec la réduction des droits), aux propriétaires et aux vignerons qui en feront la demande, les quantités de sucres dont ils auront l'emploi, avec l'engagement par eux de se conformer aux dispositions édictées par l'Administration des Contributions indirectes.

ETAT CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS
du 10 au 17 septembre 1887.

Naissances.
Lacaze, Marcel, Cabessut.
Mauriès, Léon, Avenue de la Gare.
Olivier, Marcelle, rue du Portail Alban.
Lassus-Sangosse, Michel, rue des Soubirous.
Singlande, Pierre, rue Mascoutou.
Décès.
Bruha', Louis, 2 ans 1/2, boulevard Gambetta.
Max, Lucie, 14 mois, rue des Soubirous.
Cornillon, Françoise, 65 ans, rue du Portail Alban.
Coulhac, Gustave, 18 mois, boulevard Gambetta.
Ticou, Eugénie, 16 mois, rue St-Marc.

BOURSE. — Cours du 16 sept.

3 0/0	81 25
3 0/0 amortissable (ancien).....	00 00
3 0/0 id. 1884.....	84 85
4 1/2 0/0 ancien.....	102 75
4 1/2 0/0 1883.....	108 72

Dernier cours du 16 sept.

Actions Orléans.....	1,323 75
Actions Lyon.....	1,255 00
Obligations Orléans 3 0/0.....	397 00
Obligations Lombardes (jouissance janvier 1884).....	280 50
Obligations Lombardes (jouissance	000 00
Obligations Saragosse (jouissance janvier 1884).....	348 00

PETITE CORRESPONDANCE

✉ F. P., à St-M.-de-B. — Article archéologie, passera mardi prochain.

DERNIÈRE LOCALE

Un farceur. — L'individu arrêté hier, et qui se disait le complice de Pranzini, n'est qu'un cynique farceur qui a jugé plaisant de se moquer de la justice.

Lycée de Cahors. — Par arrêtés, en date du 6 septembre courant, sont nommés : M. Pillot, chargé de cours de sciences physiques et naturelles, en remplacement de M. Borelly, admis à la retraite.

M. Renaux, agrégé de mathématiques, est nommé professeur de Mathématiques, au Lycée de Cahors, en remplacement de M. Gerbier.

Par arrêtés en date du 10 septembre, sont nommés :

M. Serres, professeur pour l'enseignement secondaire, est nommé professeur pour l'enseignement secondaire spécial, en remplacement de M. Baylon appelé à d'autres fonctions.

M. Baylon, professeur d'enseignement secondaire spécial au lycée de Cahors, est nommé en la même qualité au lycée de Toulon.

Je ne fais que mon devoir

Saint-Ouen (Somme), le 11 février 1887. Je ne fais que mon devoir en vous remerciant de vos excellentes Pilules Suisses, car elles m'ont donné un résultat des plus satisfaisants. Depuis longtemps je souffrais de l'anémie, les forces me manquaient complètement ; mais vos excellentes Pilules Suisses (1 fr. 50 la boîte) m'ont rendu la santé. Je vous engage à publier ma lettre, et je souhaite que, dans leur intérêt, tous les malades aient recours à vos Pilules Suisses si bienfaites. M^{lle} Gabrielle Quin. Signature légalisée.

Étude de M^e Georges DELBREIL, licencié en droit, avoué à Cahors.

VENTE SUR LICITATION

Adjudication fixée au dix sept octobre prochain, devant M^e Lescale, notaire à Cahors, avec admission des étrangers.

On fait savoir à tous ceux à qui il appartiendra, qu'en exécution d'un jugement rendu par le Tribunal civil de Cahors, le trois août dernier,

En la cause de : Dame Clotilde Deltheil, sans profession, veuve en première nocces de François Sers, et épouse en seconde nocces de Jean Pendaries, propriétaire, et de ce dernier, agissant pour assister et autoriser son épouse et encore en toutes autres et meilleures qualités, domiciliés tous deux de la ville de Cahors, ayant M^e Georges Delbreil, pour avoué constitué,

Et dame Marie-Louise-Mathilde Sers, épouse mineure de Louis Combelles, maître d'hôtel, à Cahors et de ce dernier agissant pour assister et autoriser son épouse et en toutes autres et meilleures qualités, et notamment en qualité de son curateur légal, domiciliés tous deux de la ville de Cahors, ayant M^e Jules Billières pour avoué constitué,

Il sera procédé, à la requête desdits mariés Pendaries et en présence de Monsieur Louis-Pierre Combarien, archiviste départemental, demeurant à Cahors, subrogé-tuteur de ladite dame, épouse Combelles, dûment appelé conformément aux prescriptions de l'article 962 du Code de procédure civile,

A la vente des biens ci-après désignés et dépendant de la succession dudit feu François Sers, quand vivait, propriétaire à Cahors,

Biens à vendre

Une maison avec cour et dépendances, située à Cahors, faubourg Labarre, rue Labarre, n^o 26, confrontant dans son ensemble du levant à ladite rue Labarre, où elle prend son entrée par deux portes, du nord à maison de veuve Fontanel et du midi à maison de veuve Carman.

Le cahier des charges, dressé pour parvenir à la vente de ladite maison est déposé en l'étude de M^e Lescale, notaire à Cahors, où chacun peut en prendre communication.

Cette vente aura lieu devant ledit M^e Lescale, et en son étude, sise à Cahors, rue de la Mairie. L'adjudication est fixée au dix-sept octobre prochain, jour de lundi à deux heures de l'après midi.

Elle aura lieu sur les clauses et conditions insérées audit cahier des charges, et sur la mise à prix de cinq mille francs, ci..... 5.000 fr.

Cette mise à prix pourra être baissée, faute d'enchères jusqu'à mille francs, ci..... 1.000 fr.

Les frais faits pour parvenir à la vente viendront en diminution du prix.

Pour extrait certifié véritable.

Cahors, le quinze septembre mil huit cent quatre-vingt-sept.

L'avoué poursuivant, G. DELBREIL.

Enregistré à Cahors, le août mil huit cent quatre-vingt-sept, F^o C^o reçu un franc quatre-vingt-huit centimes, décimes compris.

Signé : DALAT, receveur.

Pour tous autres renseignements s'adresser à M^e Lescale, notaire.

La santé rendue à tous, sans médecine, purge, ni frais.

On se rappelle la brillante saillie du Président Dupin en plein sénat: « A quoi bon les drogues? n'avons-nous pas la délicieuse farine de santé REVALESCIERE Du Barry, qui guérit de tous les maux? » En effet, la REVALESCIERE a produit des cures merveilleuses; en parcourant les milliers de certificats de malades reconnaissant sauvés de maux désespérés, nous y trouvons, entre autres, ceux de S. S. feu le Pape Pie IX, de S. M. feu l'Empereur Nicolas de Russie, du célèbre professeur Dédé, guéri de huit ans de dyspepsie et de catarrhe sur la vessie, et ajoutant: « Si j'avais à choisir un remède pour n'importe quelle maladie, de l'estomac, des intestins, des nerfs, foie, poitrine, cerveau ou sang, je n'hésiterais pas un instant à préférer à toutes les drogues la REVALESCIERE Du Barry, assuré que je suis de ses résultats, j'ose dire infailibles. »

M. le curé Compert dit: « Dieu soit béni? La REVALESCIERE a mis fin à mes dix-huit ans de souffrances de l'estomac et des nerfs, avec fièvre, faiblesse et sueurs nocturnes. Et M. D. Ruff, propriétaire à Barr (Bas-Rhin), écrit: « La REVALESCIERE m'a guéri de quarante ans de dyspepsie, d'anémie, manque d'appétit, irrégularité des fonctions et névralgie chronique à la tête; une nouvelle vie m'anime comme celle de la jeunesse. » Un extrait copieux de centaines de mille de cures d'adultes et d'enfants est envoyé gratis, sur demande par la Maison Du Barry et C^o, 8, rue Castiglione, Paris, qui expédie la REVALESCIERE en boîtes de: 2 fr. 25 4 fr.; 7 fr.; 2 kil. 1/2, 16 fr.; 6 kil. 36 fr., franco, contre mandat-poste. Quatre fois plus nourrissante que la viande, sans jamais échauffer, elle économise encore 50 fois son prix en d'autres aliments et remèdes; elle prolonge la vie de 20 à 30 ans, et est également le premier aliment pour élever les enfants dès leur naissance, étant bien préférable au lait et aux nourrices.

40 ans de succès; aussi « La REVALESCIERE CHOCOLATÉE. » Elle rend appétit, bonne digestion et sommeil rafraîchissant aux personnes les plus agitées. En boîtes de 2 fr. 25, 4 fr. et 7 fr.

En vente partout chez les bons pharmaciens et épiciers. Dépôt dans cette ville: à Cahors, M. VINEL, droguiste.

INJECTION BROU

40 ANS DE SUCCÈS
La seule qui guérit, sans lui rien aujourd'hui, les écoulements anciens ou récents, Irrépressible franco contre mandat-poste. — Prix: 5 fr. le Flacon.
J. FERRÉ, Ph^m, 102, rue Richelieu, PARIS.

MODES

LE MEILLEUR, LE PLUS BEAU ET LE MOINS CHER DES JOURNAUX DE MODES EST

LA SAISON

JOURNAL ILLUSTRÉ DES DAMES
25, RUE DE LILLE, 25, A PARIS
paraissant le 1^{er} et le 16 de chaque mois

L'année entière contient environ 2000 magnifiques gravures noires représentant les derniers nouveautés en objets de toilette et petits ouvrages de dames, avec un texte explicatif clair et précis, plus de 200 patrons en grandeur naturelle et au moins 400 dessins de broderie. L'édition de luxe donne, outre ces éléments, 36 belles gravures colorées dues aux premiers artistes.

Prix d'abonnement affranchissement compris:

	un an	6 mois	3 mois
Edition ordinaire	7 fr.	4 fr.	2 fr. 25
Edition de luxe	16 fr.	8 fr. 50	4 fr. 50

Tout abonnement est payable d'avance.

On s'abonne chez tous les libraires et aux bureaux de poste. Envoi gratuit de numéros spécimens sur demande. Franchise adressée à l'Administration du Journal, 25, rue de Lille, à Paris.

Librairie ABEL PILON, rue de Fleurus, 33, PARIS
A. LE VASSEUR & C^o, Éditeurs
LIVRAISON IMMÉDIATE
de tous les Ouvrages de la Librairie française; de toutes les Partitions et Publications musicales; DE TOUTES LES PUBLICATIONS ARTISTIQUES
Gravures, Eau-Fortes, Gravures en Couleur, etc.
AU MÊME PRIX QUE CHEZ L'ÉDITEUR
Payable CINQ FRANCS par mois PAR CHAQUE CENTAINE DE FRANCS D'ACQUISITION, ESCOMPTÉ AU COMPTANT. — ENVOI FRANCO des CATALOGUES

Maison des 100,000 Paletots

CAHORS, 32, Boulevard Gambetta, 32, (en face la Mairie)

Raoul PIZANY, Fils

Entreprises pour Administrations, Lycées, Sociétés, etc.

HAUTES NOUVEAUTÉS
FRANÇAISES ET ANGLAISES
UNIFORMES & LIVRÉES
COUVERTURES DE VOYAGE
Manteaux Caoutchouc
PRIX FIXE INVARIABLE

VÊTEMENTS sur MESURE
en 24 heures
HABILLEMENTS
TOUS FAITS
PRIX FIXE INVARIABLE

M. Raoul PIZANY fils, propriétaire de la MAISON DES 100,000 PALETOTS, a l'honneur d'informer sa nombreuse clientèle, qu'il vient de recevoir sa nouveauté pour la saison HIVER 1886-87. Par ses achats considérables et au comptant de toutes ses marchandises, il défie toute concurrence loyale comme prix, solidité et bon goût. — La MAISON DES 100,000 PALETOTS, vu sa nouvelle organisation, vient de monter un rayon de confection pour hommes à l'instar des grandes maisons de Paris.

Costumes, nouveauté Elbeuf garantie (tout laine)..... 23 fr. 95
• Costumes complet, Sedan noir (pour mariage)..... 40 »
Pardessus cintré mode, doublé laine..... 24 »
Pantalons, nouveauté Elbeuf (garantie laine)..... 6 fr. 50
Pantalon noir Sedan..... 8 90

Nota. — M. V. PIZANY père, professeur de coupe breveté, a l'honneur d'informer les habitants de notre ville, que certain tailleur de Cahors, s'intitulant professeur de coupe d'une chambre syndicale de Paris, n'a jamais eu ce titre et lui donne à ce sujet, le démenti le plus formel; M. Victor PIZANY père, étant le seul professeur de coupe du département.
Ouverture des cours de coupe, le 15 octobre, les lundi, mercredi et samedi, à 8 heures 1/2 du soir.

Établissement Hydrothérapique du Docteur Teyssède

CAHORS, Rue de la Chartreuse, CAHORS.

SUCRAGE DES VENDANGES

M. Michaud-Larivière Fils, Epicerie Parisienne, 6, place du Marché, Cahors, étant en rapports directs avec un des principaux négociants importateurs de sucres pour vendanges, prévient les nombreux propriétaires qu'il pourra comme les années précédentes, leur offrir des sucres avec réduction des droits à des prix défiant toute concurrence.

Sucre cristallisé, 1^{er} blanc, garanti à 98 degrés, à 63 fr. les 100 kil. par sac de 100 kilogrammes

Franco, gare la plus rapprochée du propriétaire.

M. Michaud-Larivière Fils, leur fait savoir également qu'ils doivent lui remettre le certificat les autorisant à employer ces sucres au moins huit jours à l'avance, les sucres étant expédiés des magasins du négociant-importateur.

Raisins secs à boisson. — Alcool bon goût. — Acide tartrique et tannin.

NOTA. — Toutes les demandes d'autorisations et certificats doivent être faits sur papier timbré.

EAU MINÉRALE NATURELLE VICHY

Sources de l'État. Applications en médecine: GRANDE-GRILLE. — Affections lymphatiques, maladies des voies digestives, engorgements du foie et de la rate, obstructions viscérales. HOPITAL. — Affections des voies digestives, pesanteur d'estomac, digestion difficile, inappétence CELESTINS. — Affections des reins, de la vessie, gravelle, calculs urinaux, goutte, diabète, etc. HAUTERIVE. — Prescrite comme Célestins. Administration de la C^o concessionnaire: PARIS, 8, Boulevard Montmartre EXIGER le NOM de la SOURCE sur la CAPSULE
Dépôt chez tous les marchands d'eaux minérales, Droguistes et Pharmaciens



PLUS DE FEU 60 ans de Succès!
LINIMENT BOYER-MICHEL
J. BOYER et H. PÉRON, à CHATEAUX (Indre)
Guérison sûre de Boiteries, Entorses, Fautures, Farts, Hottettes, Courbures, Tension, Angines, etc. — 5 fr. chez tous les Pharmaciens
Le propriétaire-gérant, Layton.

SUCRAGE DES VENDANGES

Aux Propriétaires & Vignerons

Conformément aux dispositions du décret du 22 juillet 1885. Monsieur le Directeur des Contributions indirectes, nous a donné l'autorisation, d'ouvrir dans nos magasins, situés rue de la Liberté, à Cahors, un dépôt de sucres destinés au sucrage des vendanges.

En conséquence, nous livrerons avec la réduction des droits, aux Propriétaires et Vignerons qui en feront la demande, les quantités de sucre dont ils auront l'emploi avec l'engagement, par eux, de se conformer aux dispositions édictées par l'administration des Contributions indirectes.

J. CANGARDEL ET FILS.